

## Qu'est-ce qu'un cas, et que peut-on attendre d'une étude de cas ?

**Hervé Dumez**  
École polytechnique / CNRS

### Position du problème<sup>1</sup>

Un chercheur en sciences sociales peut, s'appuyant sur une longue tradition<sup>2</sup>, choisir de se centrer sur un cas. Une abondante littérature le guidera alors dans les arcanes de ce qu'est une étude de cas (Ragin & Becker, 1992 ; Gerring, 2004 ; Yin, 2008 & 2012). Pourtant, malgré la richesse de ces analyses, le chercheur qui aborde une étude de cas réelle se trouve souvent surpris et déstabilisé. La manière dont les choses se déroulent en pratique ne correspond pas à ce à quoi il pouvait s'attendre. Sans doute parce que l'accent est mis dans la littérature sur l'étude de cas, ses propriétés, sa fécondité, sa validité, ses difficultés, et peu sur la question fondamentale sous-jacente : qu'est-ce véritablement qu'un cas ? Les réponses données à cette question sont succinctes et tournent autour de deux idées : un cas est une singularité susceptible d'être isolée et un cas est une structure. Ces deux définitions suggèrent au chercheur qui se lance dans une étude de cas deux représentations simples de ce qu'il va rencontrer. Or, ce à quoi il fait face est nettement plus compliqué. D'où la surprise et la déstabilisation.

Explicitons les choses.

Le grand spécialiste de l'étude de cas en gestion, Robert Yin, s'en tient depuis plus de trente ans à la définition suivante :

(a) a contemporary phenomenon in its real-life context, especially when (b) the boundaries between phenomenon and context are not clearly evident.  
(Yin, 1981, p. 59)

Par certains côtés, cette définition est étrange. L'insistance sur l'aspect contemporain du cas renvoie au fait que, sans doute pour des raisons politiques liées à la structuration des champs scientifiques, Yin veut marquer une distinction nette entre l'étude de cas et l'approche historique. De même, il ne veut pas positionner la première par rapport à des méthodes exclusives (ethnographie ou observation participante). Une étude de cas peut ainsi, selon lui, mobiliser des méthodes diverses. L'évocation du contexte de la vie réelle dans la définition renvoie à une opposition avec l'expérimentation en laboratoire, opposition encore plus sensible aujourd'hui dans la mesure où ce type d'approche se développe très rapidement en sciences sociales. Finalement, dans cette définition, la notion centrale est celle de frontière, encore est-il noté que cette frontière est peu évidente.

1. Je remercie Loïc Azoulai qui m'a invité à intervenir dans le séminaire "The Idea of a Case. The Relevance of Casuistry in European Law" à l'Institut Européen Universitaire de Florence. Il est ainsi à l'origine de l'écriture de cet article. Dans le cadre d'Aegis, ce texte a bénéficié des commentaires de Laure Amar, Paul Chiambretto, Corentin Curchod, Marie-Rachel Jacob, Alain Jeunemaître, Renaud Mousty, Romaric Sevajian-Hilst, Marie-Hélène Vergote, et de la relecture de Michèle Breton. Que tous trouvent ici l'expression de ma reconnaissance, ainsi que les étudiants de l'Institut universitaire de Florence pour la richesse de leurs remarques. Tous ont participé à sa réécriture.
2. Remontant sans doute à Frédéric Le Play. Polytechnicien (promotion 1825), ingénieur du corps des Mines : ce dernier a créé une forme de sociologie avant la lettre reposant sur des études de cas. Une statue de lui se trouve dans les jardins du Luxembourg, non loin de l'Ecole des Mines.

On retrouve cette idée chez Gerring, qui définit l'étude de cas de la manière suivante :

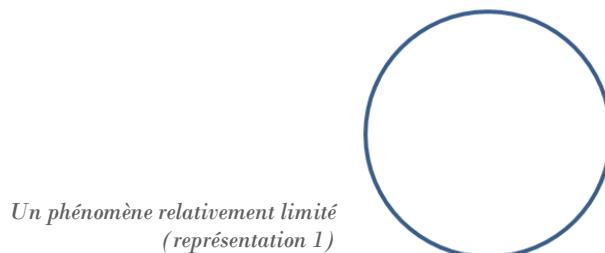
I argue that for methodological purposes a case study is best defined as an in-depth study of a single unit (a relatively bounded phenomenon). (Gerring, 2004, p. 341)

Significatif est le fait que Gerring, qui consacre tout son article à l'étude de cas, n'évoque que dans une parenthèse, comme en passant, la définition de ce qu'est un cas. Gerring est ici particulièrement illustratif du problème soulevé : la littérature méthodologique fournit à foison des analyses variées sur ce qu'est une étude de cas, mais paradoxalement assez peu de choses sur ce qu'est un cas. Revenons néanmoins sur l'idée centrale. Un cas est délimité par une frontière plus ou moins floue et c'est à peu près la seule chose qu'on puisse dire sur sa nature.

Première remarque : derrière cette définition du cas, il y a l'idée qu'en traçant une frontière autour d'un phénomène, on le définit et on doit pouvoir ainsi rendre compte de la totalité du cas, par une description exhaustive. Cette idée relève du mythe : il ne peut y avoir une description complète d'un phénomène (Dumez, 2010 ; Dumez, 2013).

Seconde remarque. On comprend qu'avec une définition aussi large et vague, des phénomènes de statuts très différents, et se situant à des niveaux très différents (Lecocq, 2012), peuvent constituer des cas, dans un bric-à-brac étonnant rappelant l'encyclopédie chinoise de Borges : un État en science politique, une entreprise ou une unité de production en gestion, un individu en psychologie, une relation entre deux individus pour un psycho-sociologue, une décision de justice pour le juriste, une communauté, un groupe ou un incident dans une organisation pour un sociologue, une conversation pour un ethnométhodologue ou un pragmaticien, un secteur industriel pour un économiste, un événement (le dimanche de Bouvines), un état du monde (la structure politique en France à la veille de la Révolution), etc., etc. Par ailleurs, la frontière peut être déterminée empiriquement (une entreprise, dont l'existence est déterminée par le droit, une conversation, qui a eu lieu entre deux individus tel jour, entre telle et telle heures) ou être construite de manière abstraite, à partir d'une catégorie fournie par une théorie ou à partir d'une situation d'observation ou d'un dispositif de recherche, avec souvent des frontières empiriques et théoriques qui se recoupent plus ou moins bien (d'où le flou). La détermination du cas est ce que les historiens appellent le « problème du sujet central » (*central subject problem* – Hull, 1975). Il s'agit de trouver ce qui peut jouer un rôle intégrateur, faisant du cas un cas.

Autrement dit, la représentation d'un cas suggéré par ces définitions données par Gerring ou Yin est quelque chose du type :



Une unité, isolée par une frontière distincte, quoique pouvant être plus floue que ce cercle. Floue en quel sens ? La question est posée. Faut-il imaginer un cercle en pointillé, ou une patatoïde aux contours compliqués, ou les deux ?

Un autre type de définition existe, mais très différent, pour caractériser ce que peut être un cas. L'énonciation la plus simple, donnée ici par un chercheur en sciences de l'éducation, peut être celle-ci :

Cases are stories with a message. (Herreid, 1997, p. 92)

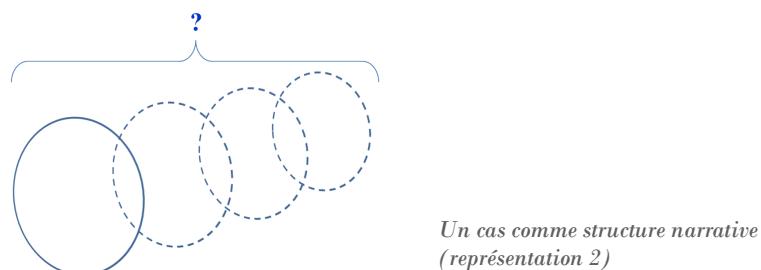
L'accent est ici mis non plus sur la frontière mais sur l'essence narrative de la notion de cas, liée à un enjeu qu'on peut supposer, par-delà l'aspect didactique, théorique (le message). La psychologie, la psychanalyse, utilisent la notion de cas de cette manière, mais aussi la sociologie (on pense évidemment au livre fascinant de Norbert Elias sur Mozart – 1991, ou au cas Walras – Dumez, 1985) ou même l'économie (dans une tradition d'études sectorielles en économie industrielle – Loescher, 1959 ; Dumez & Jeunemaître, 2000).

Abbott lie les deux définitions précédentes de ce qu'est un cas, avec des formulations plus complexes mais sans doute plus précises :

The move from population/analytic approach to case/narrative approach is thus a move first to a new way of regarding cases – as fuzzy realities with autonomously defined complex properties – and a move second to seeing cases as engaged in a perpetual dialogue with their environment, a dialogue of action and constraint that we call plot. (Abbott, 1998, p. 65)

La notion de singularité définie par des frontières floues est exprimée par les mots « *fuzzy realities* », « *autonomie* » et « *propriétés* », et la structure narrative des cas est exprimée ici sous la forme d'une « *intrigue* » (*plot*).

On peut alors se dire qu'un cas peut être représenté de la manière suivante :



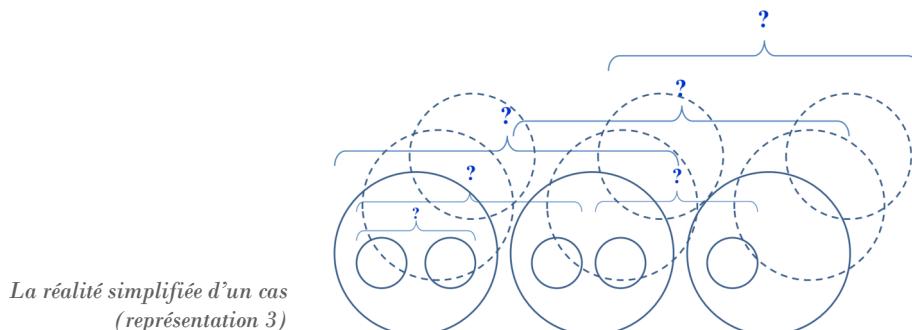
Le cas est l'unité simple représentée par le cercle en continu (voir représentation 1), mais il doit être vu dans une perspective narrative, ayant connu une série d'états antérieurs représentés par les cercles en pointillé. Les cas sont alors des :

[...] historical entities as they persist through time. (Hull, 1975, p. 254)

La question qui surgit aussitôt est : y a-t-il continuité avec les états antérieurs ou des ruptures sont-elles intervenues ? Le problème est concret. Imaginons un chercheur qui a choisi l'entreprise Saint Gobain pour mener une étude de cas en stratégie. Il est clair que la stratégie actuelle de cette entreprise peut et doit être en partie expliquée par le passé. Mais, sachant que Saint-Gobain a été créée au XVII<sup>e</sup> siècle, jusqu'où faut-il remonter ? Comment isoler les états antérieurs pertinents pour éclairer le cas « contemporain » au sens de Yin ? Faut-il remonter dix ans en arrière, vingt ans, choisir la fin de la Seconde Guerre Mondiale, chercher des éléments remontant deux siècles plus tôt ?

Malgré cette question essentielle, la représentation suggérée par les définitions généralement données par la littérature reste relativement simple.

Or, ce que rencontre un chercheur qui aborde une étude de cas est beaucoup plus compliqué, et plutôt de la forme suivante :



Les questions que le chercheur se pose sont : où sont exactement les frontières de mon cas ? Dois-je élargir mon champ d'étude, ou le restreindre ? Jusqu'où dois-je remonter dans le passé ? Que dois-je étudier dans mon cas, et comment ? Comment rapprocher entre eux les éléments que j'y trouve ? Dois-je les rapprocher d'éléments qui se retrouvent dans d'autres cas ? Forment-ils bien un tout (qui constitue un cas) ? Et beaucoup d'autres encore. On comprend que le chercheur qui, parti avec en tête la représentation 1 ou même la représentation 2, réalise qu'il est plutôt face à cette représentation 3, soit quelque peu dérouté et se demande comment, en pratique, il va se sortir de ce labyrinthe de questions qui se posent toutes en même temps.

Si notre approche est juste, comment est-il possible que la démarche de l'étude de cas, d'un cas, puisse reposer<sup>3</sup> sur une représentation aussi complexe ? Pour éclairer ce qu'est une étude de cas en pratique, nous allons essayer de montrer, étape par étape, comment cette complexité doit se comprendre.

La clef de cette grande complexité tient en un paradoxe et trois questions. Le paradoxe est le suivant : une étude de cas, contrairement à ce que l'expression au singulier suggère, consiste en un processus de comparaison systématique (« *constant comparative method* », pour reprendre l'expression de Glaser et Strauss, 2010/1967). Les trois questions fondamentales qu'il faut se poser quand on mène une étude de cas sont :

- De quoi mon cas est-il le cas ? (*What is it a case of?*)
- De quoi mon cas se compose-t-il (*What is the stuff that my case is made of?*)
- Que peut produire mon cas ? (*What does my case do?*)

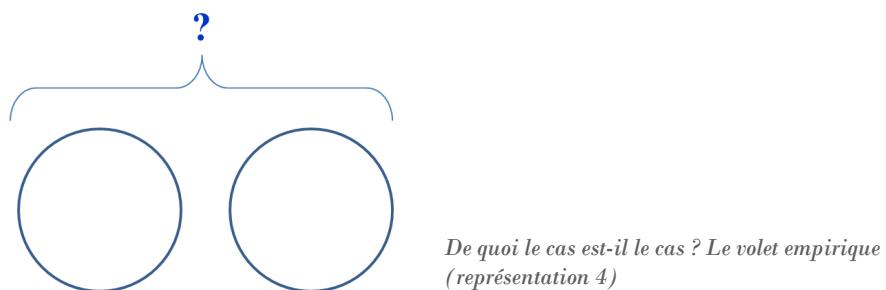
3. La littérature oppose classiquement (et rituellement) l'étude de cas unique et l'étude multi-cas. Généralement, cette opposition donne lieu à des développements peu clairs. Le chapitre que Yin consacre dans son livre à l'étude multi-cas est par exemple, de loin, le plus faible de l'ouvrage. La thèse que nous allons défendre est que l'opposition ne tient pas réellement en pratique. De même que l'opposition cas holistique/cas encastrés (embedded).

### Première question : de quoi mon cas est-il le cas ?

La première des questions fondamentales qui animent l'étude de cas est : de quoi mon cas est-il le cas ? L'anglais sonne mieux : *What is it a case of?* La réponse à cette question comporte deux volets, un premier de catégorisation empirique, qui introduit à la nature comparative de l'étude de cas, et un second théorique.

#### Le volet empirique

Si le cas qui a été choisi est un cas de marché de services, cela veut dire qu'il peut se comparer empiriquement à d'autres cas de marchés de services. Autrement dit, la représentation de ce qu'est l'étude d'un cas devient :



Essayer d'identifier la catégorie sous laquelle le cas étudié peut être subsumé (recherche représentée sur le schéma par l'accolade et le point d'interrogation) signifie forcément procéder à une comparaison de ce cas avec des cas proches (d'où l'apparition d'un deuxième cercle). Le cas est donc défini comme l'instanciation d'une classe de phénomènes :

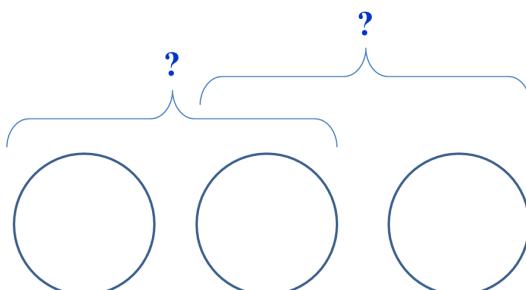
We define a case as an instance of a class of events. The term “class of events” refers here to a phenomenon of scientific interest, such as revolutions, types of governmental regimes, kinds of economic systems, or personality types that the investigator chooses to study with the aim of developing theory (or “generic knowledge”) regarding the causes of similarities or differences among instances (cases) of that class of events.

(George & Bennett, 2005, p. 17-18)

Un point important est à noter ici, que l'on retrouvera plus tard, est la définition du cas comme phénomène présentant un intérêt scientifique. Un cas n'a de sens que par rapport à son intérêt scientifique qui le constitue en tant que cas (d'où la troisième question évoquée, fondamentale : que peut produire mon cas ?). Mais cette définition attire d'abord l'attention sur la classification du cas et l'aspect comparatif. Le processus qui doit être mis en place est ancien (Ayache & Dumez, 2011). Il vient d'Aristote via la scolastique et s'exprime traditionnellement ainsi : « *Definitio fit per genus proximum et differentiam specificam* » (la définition procède par le genre le plus proche et la différence spécifique). Ce type d'approche a connu un développement scientifique puissant dans les sciences de la vie avec Linné. Toute espèce est définie par le nom du genre le plus proche et la différence spécifique de l'espèce dans le genre. Cette classification est simple, pose évidemment des problèmes, mais elle est robuste. Elle met l'accent très clairement sur le centre du travail de comparaison quand il s'agit de se demander : De quoi le cas est-il le cas ? Il s'agit de monter en généralité, mais surtout pas trop, c'est-à-dire de chercher la généralité la plus proche (*genus proximum*), en travaillant sur la différence spécifique (*differentia specifica*), là aussi la différence la plus proche. Le lion est ainsi codé *Panthera leo* (dans le genre panthère, il se différencie en lion). Si on veut comprendre en effet ce qu'est un lion, il faut raisonner par rapport au genre le plus proche (*panthera*) et non par rapport à la catégorie « vertébrés » qui est trop générale, et par rapport aux espèces de ce genre proche (le jaguar, le léopard, le tigre et la panthère des neiges) plutôt que par rapport à des espèces plus lointaines comme le chien ou même le chat avec lesquelles les différences sont trop marquées. L'objet essentiel de la démarche est une approche fine des ressemblances (genre) et des dissemblances (entre les espèces dans le même genre). Il ne sert pas à grande chose de dire que Saint-Gobain, par exemple, est un cas d'entreprise. La catégorie « entreprise » est bien trop générale. Pour caractériser Saint-Gobain en tant que cas, il faut chercher une catégorie plus proche de la réalité du cas.

Mais la représentation 4 n'épuise pas la question initiale. En effet, un cas, dans la richesse de ce que Abbott appelle ses propriétés complexes, ne relève pas que d'une

seule catégorie. Il peut être subsumé sous plusieurs, correspondant à la multiplicité de ses propriétés complexes. Autrement dit, la question doit plutôt être représentée de la manière suivante :



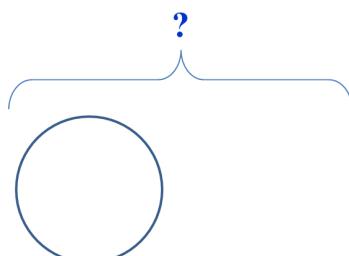
De quoi le cas est-il le cas ? Le volet empirique (représentation 5)

Il est essentiel, pour le chercheur, de savoir voir son cas dans des perspectives différentes, c'est-à-dire d'être capable de développer des « voir mon cas comme » différents<sup>4</sup> permettant de positionner son cas de diverses manières. Si l'on étudie le divorce, par exemple, on positionne son cas assez naturellement dans la catégorie des événements liés aux relations interindividuelles, plus particulièrement les relations amoureuses. Tout change si l'on se dit qu'étudier l'échec des mariages est comme étudier l'échec du fonctionnement de certaines machines. L'important alors n'est peut-être pas le mariage en tant que phénomène social, mais l'étude d'un processus d'échec et on va chercher d'autres processus de ce type pour voir ce qui en a été dit. Le positionnement d'un cas suppose donc un jeu analogique.

#### Le volet théorique

La question « De quoi mon cas est-il le cas ? » doit aussi recevoir une réponse théorique. La représentation de cette question est la suivante :

Celle-ci a une dimension dynamique. Le chercheur doit se poser la question dès le début de sa recherche, et y chercher des réponses. À ce stade, la théorie n'est qu'orientante (*orienting theory* – Whyte, 1984). Ce n'est qu'à la fin de sa recherche (dans la situation la plus favorable...) que la réponse définitive apparaîtra au chercheur procédant par étude de cas :



De quoi le cas est-il le cas ? Le volet théorique (représentation 6)

Researchers probably will not know what their cases are until the research, including the task of writing up the results, is virtually completed. What *it is a case of* will coalesce gradually, sometimes catalytically, and the final realization of the case's nature may be the most important part of the interaction between ideas and evidence. (Ragin, 1992, p. 6)

4. Cette notion de « voir comme » est empruntée à Wittgenstein (voir Dumez, 2010 & 2011b).

La caractérisation du cas, sa construction même en tant qu'unité, sont le résultat de l'étude de cas, au deux sens du mot résultat : elle résulte de la démarche et elle en constitue un des résultats fondamentaux. Encore une fois, la question doit être posée dès le début de la recherche. Ceci est vrai aux deux extrêmes de ce que Jacques Girin (1989) appelait l'opportunisme méthodique. De toute évidence, dans la situation où l'on choisit le cas un peu au hasard des circonstances (un terrain s'est ouvert, le chercheur a décidé de saisir cette opportunité), il faut chercher des théories, des concepts, permettant d'orienter la recherche dans ses premières phases. Mais également lorsque le processus a été plus construit (le chercheur a choisi de travailler sur l'innovation, le sujet de l'innovation de rupture est porteur et il a donc essayé de trouver un cas, ou plusieurs, d'innovation(s) de rupture). Dans ce dernier cas, il faut avoir conscience que si l'on part d'une théorie pour choisir le cas, cette théorie ne doit être qu'orientante et qu'elle ne doit pas structurer l'étude du cas (sous peine du risque de circularité – Dumez, 2012b & 2013). L'objectif de l'étude de cas ne sera évidemment pas d'avoir montré que le cas choisi au départ comme un cas d'innovation de rupture en est bien un au final – résultat pauvre - ; il sera de montrer en quoi le cas éclaire de manière nouvelle la notion d'innovation de rupture, en quoi il bouscule l'idée qu'on s'en fait dans la littérature et l'enrichit. Donc, *in fine*, le cas ne sera pas un cas d'innovation de rupture au sens où il l'était au début de la recherche. La véritable caractérisation du cas (*what is it a case of?*) sera bien le résultat de l'étude du cas, et elle sera de nature théorique.

Quelles relations entretiennent catégorisations empirique et théorique ? Au début de la recherche, la catégorisation théorique du cas étudié est du type d'une aide à l'orientation du chercheur dans sa démarche de recherche. Elle peut permettre la catégorisation empirique qui a pour objet l'identification des classes de cas et de sous cas sur lequel va être bâti le travail sur les similarités et les différences, c'est-à-dire le travail de comparaison systématique, au niveau du cas lui-même et des sous-cas qui le constituent. Le travail réel de catégorisation théorique n'apparaîtra qu'à la fin, en tant que résultat de l'étude de cas. Si l'on reprend l'exemple de l'innovation de rupture, cette catégorie va être maniée au début de la recherche comme une simple orientation pour le chercheur sur le plan théorique : elle lui permet de se poser les premières questions à propos de son cas sans structurer trop son analyse (pour éviter le risque de circularité). Elle va être également maniée comme catégorisation empirique permettant de repérer des cas proches du cas et, à l'intérieur de celui-ci des sous-cas comme on va le voir avec la question suivante (des situations de gestion, des incidents, des dispositifs liés à la nature de l'innovation de rupture) à rapprocher, qui seront la base d'un travail comparatif systématique. Il faudra alors se poser la question de savoir si la catégorie « innovation de rupture » en tant que catégorie empirique est bien le *genus proximum* permettant d'identifier la différence spécifique que représente le cas lui-même, c'est-à-dire si elle n'est pas trop générale, s'il ne faut pas redescendre en généralité. À la fin de la recherche aura lieu la catégorisation théorique proprement dite, qui consistera à discuter le concept d'innovation de rupture, à le préciser, à l'enrichir.

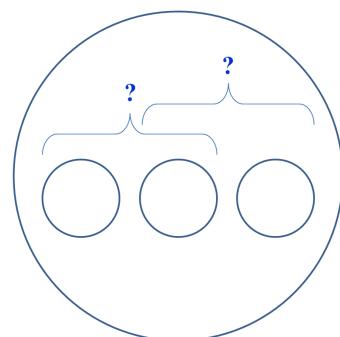
### Deuxième question : De quoi mon cas est-il composé ?

À ma connaissance, il n'existe pas de formulation de cette question en anglais. En paraphrasant Shakespeare, sans doute pourrait-on imaginer : *What is the stuff that my case is made of?*<sup>5</sup> L'étude de cas est souvent présentée comme un exercice « *holistic* », portant sur une entité considérée en tant que telle, une sorte de réalité systémique dans laquelle le tout et ses parties entretiennent des relations étroites et

5. Merci à Paul Duguid pour son aide grammaticale et intellectuelle sur ce point.

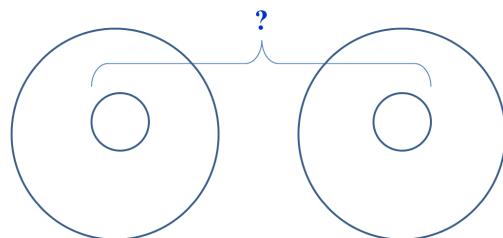
interdépendantes. Yin parle par exemple de cas holistiques (donc formant une unité) par opposition aux cas multiples. Mais il introduit aussitôt la notion de cas emboîtés (*embedded*). Un cas « *holistic* » peut être composé de cas emboîtés. La réalité pratique de l'étude de cas est différente. Il n'existe pas, comme on l'a dit, de description exhaustive possible d'un cas. Il faut donc déterminer ce qui va constituer l'intérêt du chercheur à l'intérieur du cas. Le chercheur qui mène une étude de cas va rencontrer des incidents, des phases de changements, des pratiques illustratives de routines, des décisions, etc., etc. Tous ces éléments peuvent constituer des unités de sens et d'analyse, et donc constituer des cas. Autrement dit, un cas est fait d'une infinité de cas et non pas de cas emboîtés (ou alors, ce sont précisément des cas emboîtés à l'infini. Par ailleurs, sur cette multiplicité d'unités d'analyse, le chercheur va rassembler une masse de données relevant d'un matériau hétérogène (documents, notes, journal de terrain, comptes rendus d'observations, entretiens, etc.).

La démarche relève du paradoxe général formulé plus haut : l'étude de cas consiste, à l'intérieur du cas (comme c'est le cas à l'extérieur, certains parleraient peut-être d'une nature fractale), à mener un travail de comparaison systématique. Pour cela, le matériau peut être découpé en unités de sens et codé. À ce niveau, encore une fois, on retrouve le schéma méthodologique exposé au niveau du cas dit holistique : les données sont codées dans un processus de recherche du genre le plus proche et de la différence spécifique, ce qui donne le plus de puissance au travail comparatif. D'où, au niveau interne au cas, un schéma analogue au niveau du cas lui-même (représentations 4 et 5) :



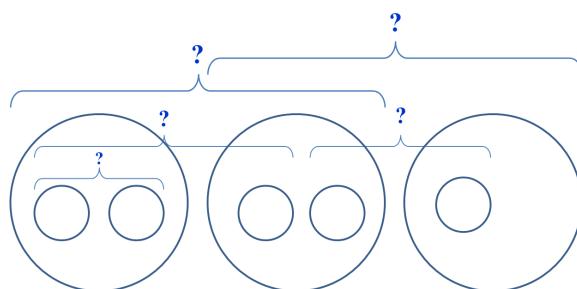
*Le travail comparatif à l'intérieur du cas  
(représentation 7)*

Maintenant, si l'on tient compte de la représentation 4, c'est-à-dire si la question de savoir de quel cas le cas est le cas a conduit à identifier une catégorie générale et des cas proches, le travail de comparaison d'unités appartenant à un cas peut également porter sur des unités appartenant à un cas plus ou moins proche :



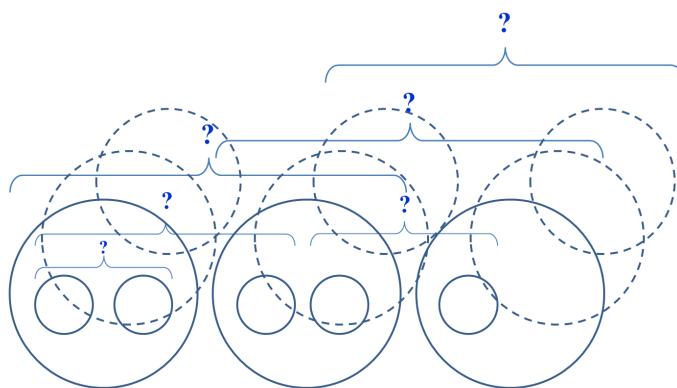
*Travail comparatif entre éléments internes  
appartenant à plusieurs cas (représentation 8)*

Il faut évidemment faire attention, quand on compare un élément d'un cas à un élément d'un autre cas, à l'unité de chacun des deux cas. Locke et Thelen (1995), reprenant d'ailleurs Montesquieu, montrent que des comparaisons terme à terme peuvent être trompeuses. Tous les pays ont par exemple subi des pressions sur la décentralisation des négociations salariales. Mais la décentralisation signifie des choses très différentes en Suède, où on négociait à l'échelle nationale, en Allemagne, où on négociait des accords interbranches, ou aux USA où on négociait au niveau du secteur. Les négociations sur la flexibilité remettent en cause tout le système en Suède puisque les négociations étaient très centralisées. C'est beaucoup moins le cas en Allemagne ou aux USA où les négociations de salaires se font à un niveau plus bas. Quand on compare des éléments d'un système (l'idée que le cas forme un tout) avec ceux d'un autre système, il faut donc raisonner en termes de « *sticking points* » soulignent Locke et Thelen, la simple comparaison de deux éléments de même nom pouvant être trompeuse, si l'un des éléments est un *sticking point* dans un système, alors qu'il ne l'est pas dans l'autre système. Lorsque l'on superpose les représentations 4, 5, 6, 7 & 8, du travail comparatif, concernant à la fois le cas dans son rapport avec d'autres cas, et le cas en interne, on obtient une représentation du type suivant :



Le travail comparatif au niveau du cas et à l'intérieur du cas (représentation 9)

Pourtant, comme on l'a vu, l'étude de cas peut difficilement faire l'impasse sur la dimension dynamique, même si Yin parle de cas « contemporains ». Celle-ci éclaire l'analyse du cas et l'analyse dans le cas. Mais elle se prête elle-même à un travail comparatif. En effet, les dynamiques peuvent faire l'objet d'une analyse séquentielle identifiant des séquences et des points de changement entre ces séquences ; ces séquences, dans un même cas ou entre des cas différents, peuvent être comparées entre elles, comme les points de changement – ce travail comparatif est facilité par le recours à des *templates* qui mettent en série les données et rendent leur comparaison plus facile (voir Dumez & Rigaud, 2008). Si l'on introduit cette dimension dynamique, narrative, propre à l'étude de cas, on obtient bien la représentation 3 :



Cette représentation (simplifiée) est donc celle qu'un chercheur qui aborde une étude de cas doit avoir en tête. Elle montre combien les distinctions étude de cas mono-cas/étude de cas multiple, étude de cas simple/étude de cas enchâssés (*embedded*), ne tiennent pas. Tout cas est multiple, puisque devant répondre à la question : « De quoi mon cas est-il le cas ? ». Tout cas est enchâssé, puisque composé lui-même de cas sur lesquels il faut travailler, de la même manière, c'est-à-dire dans une perspective comparative fine. Mais, encore une fois, une telle complexité ne doit pas décourager. Elle invite simplement à manier avec rigueur la démarche comparative et la narration. On peut alors aborder la troisième question essentielle que pose l'étude de cas.

### **Troisième question : que peut produire un cas ?**

Là encore, l'anglais est plus direct : *What do cases do?* est la manière dont Abbott (1992) pose le problème. Abbott aborde la question du point de vue de la narration, mais il est possible de la généraliser.

Les chercheurs en science politique se sont efforcés de classer les cas en fonction de ce qu'ils pouvaient produire.

Le degré zéro de ce que peut produire un cas est le cas a-théorique (Lijphart, 1971). Il s'agit d'une pure description ou narration du cas, sans élément théorique. Une monographie, ou une chronique. Ce n'est pas la description en tant que telle qui est ici critiquée, mais la mauvaise description, c'est-à-dire celle qui est menée en l'absence de tout questionnement théorique (Dumez, 2010 & 2011c).

Les historiens pratiquent une autre approche. Un cas considéré comme unique (une situation historique) est expliqué avec le recours explicite ou implicite à des lois générales. Il s'agit du cas interprétatif (Lijhart, 1971).

Lijphart distingue ensuite le cas permettant de générer une hypothèse (*hypothesis generating case-study*) et le cas déviant, emprunté à Lazarsfeld. Dans le premier, aucune théorie n'explique le cas. Dans le second, le cas est déviant par rapport à une théorie et permet de la discuter en l'enrichissant, ou d'en formuler une autre. Les statisticiens ont tendance à écarter les cas déviants, l'étude de cas permet de les appréhender et d'en faire la base d'un raisonnement original. Il n'est pas sûr que la distinction entre cas permettant de générer une hypothèse et cas déviant soit tenable en pratique, notamment parce qu'il est difficilement pensable qu'il puisse exister un cas dénué de toute théorie, ne serait-ce que d'une « théorie d'arrière-plan » (*background theory* – Aliseda, 2006). Mieux vaut donc parler de cas heuristique (Eckstein, 1973), cette catégorie recouvrant les deux précédentes. Le processus général par lequel se fait l'enrichissement de la théorie dans ce type d'étude de cas, sans nul doute le plus intéressant, est l'*abduction* (Fann, 1970 ; Bayart, 2007b ; Dumez, 2012). Un cas est surprenant par rapport à une théorie d'arrière-plan et il conduit à redéfinir la théorie ou à en inventer une nouvelle. On rejoint ici une dimension centrale de l'étude de cas, mentionnée par George et Bennet dans la citation faite plus haut : une étude de cas n'a de sens que si le cas étudié est un phénomène présentant un intérêt scientifique. Or cet intérêt vient du fait que le cas apporte quelque chose d'original, de surprenant. Le lien entre démarche abductive et étude de cas a été souligné par Koenig (1993), David (2000), Dubois & Gadde (2002). Par contre, il faut être conscient du fait que les idées créées par *abduction* à partir d'un seul cas n'ont aucune validité scientifique réelle même si elles peuvent (et doivent) néanmoins être solidifiées par un processus de triangulation (Jick, 1979 ;

Flick, 2009, pp. 444 *et sq*). Ce n'est qu'au travers d'un test via l'usage de méthodes quantitatives que ces idées acquerront ou non une validité scientifique réelle.

Lijphart mentionne un dernier type de cas, celui qui vise à confirmer ou infirmer une théorie (*theory-confirming or infirming case study*). En toute rigueur, un cas ne permet pas de confirmer en quoi que ce soit une théorie, comme l'a montré Popper. Par contre, au moment où une théorie ou un modèle a été formulé(e), un cas peut établir la plausibilité d'une théorie. En ce sens, Eckstein (1973) parle de cas de plausibilité (*plausibility probe case study*). Par contre, un cas peut bien réfuter ou infirmer une théorie (Koenig, 2009). Mais mener une étude de cas approfondie durant plusieurs années pour tenter de réfuter une théorie apparaît un processus de recherche coûteux. C'est donc bien le cas heuristique qui apparaît le plus fécond et il est lié à la mise en évidence de mécanismes causaux :

It is not the fact that the old theory is strongly disconfirmed that makes a single case study so important; rather, it is its provision of new causal mechanisms in empirical accounts that fit the data at least once. (McKeown, 1998, p. 14)

Les nouvelles idées issues d'une étude de cas ne peuvent pas être des lois universelles. Elles sont de l'ordre de ce que Merton appelait des théories à moyenne portée. Plus précisément, un cas peut permettre d'identifier des mécanismes sociaux (Hedström & Swedberg, 1998 ; Depeyre & Dumez, 2007 ; Hedström & Bearman, 2009), de construire des typologies exploratoires et théoriques, et pas seulement descriptives (Elman, 2005 ; George & Bennett, 2005 ; Bayart, 2007a ; Curchod, 2007 ; Dumez, 2013). Il peut également permettre de redéfinir un concept en clarifiant son domaine de validité et ses contextes d'application (Dumez, 2011a).

## Conclusion

Les articles et les livres consacrés à l'étude de cas sont pleins d'enseignement. Mais ils reposent sur des définitions de ce qu'est un cas (un phénomène relativement déterminé, une structure narrative, l'instanciation d'une classe de phénomènes) qui ne rendent pas compte de la complexité de ce qu'est un cas (voir notre représentation 3). Ceci explique que les chercheurs engagés dans une étude de cas se retrouvent souvent perdus malgré les conseils que les méthodologues leurs prodiguent.

En réalité, une étude de cas est fondée sur un paradoxe et trois questions. Le paradoxe tient au fait que le cas, qui se présente comme une unité simple, doit générer un travail systématique de comparaison : entre ce cas et d'autres appartenant aux mêmes catégories, à l'intérieur du cas entre ses éléments, entre éléments appartenant à plusieurs cas. L'essence de l'étude de cas est comparative.

Les trois questions qu'un chercheur menant une étude de cas doit se poser, auxquelles il doit donner des réponses concrètes, sont : de quoi mon cas est-il le cas ? De quoi mon cas est-il fait ? Que peut produire mon cas ?

À partie de là, le monde n'est qu'un immense réservoir de cas possibles<sup>6</sup>. Mais il faut prêter attention à l'adage latin : *Ex uno omni aspecta* (à partir d'un cas, comprends le tout). Il signifie qu'une totalité peut être comprise à partir d'un seul cas<sup>7</sup>. Mais il souligne également (les Romains l'employaient sous sa forme positive et sous la négative) les dangers liés à la généralisation à partir d'un seul cas. L'étude de cas, bien maniée, peut être un instrument puissant pour faire naître de nouvelles idées ou pour repenser des théories établies, mais elle peut aussi ne déboucher sur rien. Malheureusement, nombre d'études de cas sont des désastres scientifiques parce qu'elles ont été incapables de placer le curseur théorique au bon niveau. Soit elles

6. « Die Welt ist alles was der Fall ist » (le monde est tout ce dont il est le cas) est la première proposition du *Tractatus logico-philosophicus* de Wittgenstein.

7. Comme également noté par Virgile : « Et criminis ab uno/ Disce omnes » — À partir d'un seul crime, apprends tout sur tous les crimes. (Énéide, II, 65)

n'ont pas réussi à s'élever en généralité et sont restées de monographies ennuyeuses se perdant dans les détails insipides, une accumulation de matériau brut sans idée directrice, soit elles ont opéré une montée en généralité excessive, perdant le contexte (Boudon, 2013) et tombant dans le risque de circularité (Dumez, 2012b).

## Références

- Abbott Andrew (1992) "What do cases do? Some notes on activity in sociological analysis", in Ragin Charles C. & Becker Howard S. [ed], *What is a case? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 53-82.
- Abbott Andrew (2003) "La description face à la temporalité", in Blundo Giorgio & Olivier de Sardan Jean-Pierre [ed], *Pratiques de la description*. Paris, Éditions de l'EHESS, coll. Enquête, pp. 41-53.
- Abbott Andrew (2004) *Methods of Discovery. Heuristics for the Social Sciences*, New York/ London, WW Norton and Co.
- Aliseda Atocha (2006) "What is abduction? Overview and Proposal for Investigation", in Aliseda Atocha *Abductive Reasoning*, Dordrecht, Springer, coll. Synthese Library, pp. 27-50.
- Ayache Magali & Dumez Hervé (2011) "Le codage dans la recherche qualitative : une nouvelle perspective?", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 7, n° 2, pp. 33-46.
- Bayart Denis (2007a) "De l'étude de cas à l'analyse comparative fondée sur une typologie : le 'typological theorizing'", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 3, n° 3, pp. 10-14.
- Bayart Denis (2007b) "Sur les aspects logiques de l'interprétation des signes chez Peirce et Eco", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 3, n° 4, pp. 24-34.
- Boudon Raymond (2013) "Qu'appelle-t-on un contexte?", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 9, n° 1, pp. 3-25.
- Curchod Corentin (2007) "De l'analyse critique des typologies bricolées", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 3, n° 3, pp. 14-18.
- David Albert (2000) "Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion : trois hypothèses revisitées", in David Albert, Hatchuel Armand & Laufer Romain [ed] *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Paris, Vuibert-FNEGE, pp. 83-109.
- Depeyre Colette & Dumez Hervé (2007) "La théorie en sciences sociales et la notion de mécanisme : à propos de *Social Mechanisms*", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 3, n° 2, pp. 21-24.
- Dubois Anna & Gadde Lars-Erik (2002) "Systematic combining: an abductive approach to case research", *Journal of Business Research*, vol. 55, n° 7, pp. 553-560.
- Dumez Hervé (1985) *L'économiste, la science et le pouvoir. Le cas Walras*, Paris, Presses Universitaire de France.
- Dumez Hervé (2010) "La description : point aveugle de la recherche qualitative", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 6, n° 2, pp. 28-43.
- Dumez Hervé (2011a) "Qu'est-ce qu'un concept?", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 7, n° 1, Supplément : 'Les concepts en gestion : création, définition, redéfinition', pp. 67-79.
- Dumez Hervé (2011b) "Faire une revue de littérature : pourquoi et comment?", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 7, n° 2, pp. 15-27.
- Dumez Hervé (2011c) "L'Actor-Network-Theory (ANT) comme technologie de la description", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 7, n° 4, pp. 27-38.
- Dumez Hervé (2012a) "Qu'est-ce que l'abduction, et en quoi peut-elle avoir un rapport avec la recherche qualitative?", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 8, n° 3, pp. 3-9.
- Dumez Hervé (2012b) "Les trois risques épistémologiques de la recherche qualitative", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 8, n° 4, pp. 29-33.
- Dumez Hervé (2013) *Méthodologie de la recherche qualitative*, Paris, Vuibert.

- Dumez Hervé & Jeunemaitre Alain (2000) *Understanding and Regulating the Globalization of a Market: the Case of the Cement Industry*, Basingstoke, Palgrave/Macmillan.
- Dumez Hervé & Rigaud Emmanuelle (2008) “Comment passer du matériau de recherche à l’analyse théorique : à propos de la notion de ‘template’”, *Le Libellio d’Aegis*, vol. 4, n° 2, pp. 40-46.
- Eckstein Harry (1973) “Case study and Theory in Political Science”, in Greenstein Fred I. & Polby Nelson W. [ed] *Handbook of Political Science*, Reading (MA), Addison-Wesley, pp. 79-137.
- Elias Norbert (1991) *Mozart, Sociologie d’un génie*, Paris, Seuil.
- Fann K.T. (1970) *Peirce’s Theory of Abduction*, The Hague, Martinus Nijhof.
- Flick Uwe (2009, 4<sup>th</sup> ed) *An introduction to qualitative research*, Thousand Oaks, Sage.
- Girin Jacques (1989) “L’opportunisme méthodique dans la recherche sur la gestion des organisations”, Paris, AFCET *La recherche-action en action et en question*, 10 mars.
- Hedström Peter & Bearman Peter (2009) *The Oxford Handbook of Analytical Sociology*, Oxford, Oxford University Press.
- George Alexander L. & Bennett Andrew (2005) *Case studies and theory development in the social sciences*, Cambridge (MA), the M.I.T. Press.
- Gerring John (2004) “What is a case study and what is it good for?”, *The American Political Science Review*, vol. 98, n° 2, pp. 341-354.
- Hedström Peter & Swedberg Richard [ed] (1998) *Social Mechanisms. An Analytical Approach to Social Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Herreid Clyde Freeman (1997) “What is a case? Bringing to science education the established teaching tool of law and medicine”, *Journal of College Science Teaching*, vol. 27, n° 2, pp. 92-94.
- Hull David L. (1975) “Central Subjects and historical Narratives”, *History and Theory*, vol. 14, pp. 253-274.
- Jick Todd D. (1979) “Mixing Qualitative and Quantitative Methods: Triangulation in Action”, *Administrative Science Quarterly*, vol. 24, n° 4, ‘Qualitative Methodology’, pp. 602-611.
- Lijphart Arend (1971) “Comparative Politics and the Comparative Methods”, *American Political Science Review*, vol. 65, n° 3, pp. 682-693.
- Koenig Gérard (1993) “Production de la connaissance et constitution des pratiques organisationnelles”, *Revue de Gestion des Ressources Humaines*, n° 9, pp. 4-17.
- Koenig Gérard (2009) “L’étude de cas à visée confirmationniste”, *Le Libellio d’Aegis*, vol. 5, n° 4, pp. 7-13.
- Lecocq Xavier (2012) “Niveaux d’analyse et réification”, *Le libellio d’Aegis*, vol. 8, n° 4, pp. 5-11.
- Locke Richard M. & Thelen Kathleen (1995) “Apples and Oranges Revisited: Contextualized Comparisons and the Study of Comparative Labor Politics”, *Politics and Society*, vol. 23, n° 3, pp. 337-367.
- Loescher Samuel M. (1959) *Imperfect Collusion in the Cement Industry*. Cambridge (MA), Harvard University Press.
- McKeown Timothy (1998) “Why is a single case so important?”, *APSA-Comparative Politics Newsletter*, vol. 9, n° 1, pp. 12-15.
- Ragin Charles (1992) “Introduction: Cases of ‘what is a case?’”, in Ragin Charles C. & Becker Howard S. [ed] *What is a case? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-17.
- Ragin Charles C. & Becker Howard S. (1992) *What is a case? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Whyte William Foote (1984) *Learning from the field: a Guide from Experience*, Thousand Oaks (CA), Sage.
- Yin Robert K. (1981) "The case study crisis: some answers", *Administrative Science Quarterly*, vol. 26, n° 1, pp. 58-65.
- Yin Robert K. (2008 4<sup>th</sup> ed) *Case Study Research. Design and Methods*, Thousand Oaks (CA), Sage.
- Yin Robert K. (2012 3<sup>rd</sup> ed) *Applications of Case Study Research*, Thousand Oaks (CA), Sage ■

